CARTE GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE DU MISSOURI.

(N°. XXXVIII.)

MISSOURI.

SITUATION, LIMITES ET ÉTENDUE.

Le Missouri est situé entre les 36e et 40e 31' de latitude nord, et les 11e 47' et 17e 30' de longitude ouest. Il est borné à l'e. par l'Illinois, le Kentucky et le Tennessee; au sud par le territoire, l'Arkansas; à l'ouest et au nord par le territoire du Missouri. Sa longueur moyenne est de 272 milles, sa largeur moyenne de 222, et sa superficie de 60,300 milles carrés, ou 38,592,000 acres.

ASPECT DU PAYS, SOL ET PRODUCTIONS.

Une grande partie du terroir de cet état est de l'espèce la plus fertile, et produit du froment, du seigle, de l'avoine, du chanvre, du lin et du tabac en grande abondance. Les terres qui bordent la Missouri sont extrêmement fécondes. Elles consistent en une couche de riche alluvial noir, d'une grande profondeur. En s'éloignant du bord des rivières, le terroir s'élève, présente ordinairement la forme d'ondulations stériles, de petites pierreuses et de nouvelle création. Une partie de l'état est donc perdue pour la culture, mais cette partie est riche de trésors minéraux. Le terroir le plus fertile, mêlé très pauvre, présente ici des bois, là des prés, des déserts arides dans un lieu, et ailleurs des prairies. Il existe très peu de terres d'une qualité moyenne. Le climat, remarquable par sa douceur et sa pureté, est très favorable à la santé.

RIVIÈRES.

Le *Missouri* forme la frontière de l'est. Le *Missouri* vient de l'ouest et traverse l'état par le milieu, tant à dans le Missouri à 17 milles au-dessus de l'embouchure de l'Illinois. Les principales branches du Missouri sont la *Gasconnade*, qui est navigable, le grand *Osage* et la rivière *Platte* qui ne prennent que des bateaux. Elles se jettent dans le Missouri, au sud.

La *Grande rivière* qui tombe dans le Missouri du côté du nord, sur 45 m., est navigable pour les bateaux ; jusqu'à une grande distance dans l'intérieur du pays.

Le *Mississipi* se jette dans le Mississipi, à 18 milles au-dessous de St. Louis, et est navigable pendant 320 milles. La rivière *St. Francois* prend sa source dans cet état, et passe sur ce qu'il quitte au sud, dans le territoire d'Arkansas.

MINES DE PLOMB.

Ce qui forme le trait le plus remarquable du Missouri, ce sont ses mines de plomb. Il n'en existe point en monde d'aussi riches. Elles occupent un district entre les 37me 30. de latitude nord, et le 13e et 15e de longitude ouest. Elles s'étendent depuis les sources de la rivière de St. François, en se dirigeant au nord-ouest, jusqu'à Mississippi, dans une longueur de 70 milles sur 45 à peu près de largeur. Elles occupent une superficie de plus de 3,000 carrés. Le minerai est de la qualité la plus riche et la plus pure; il s'y trouve en telle quantité qu'il fournit à tous les besoins des États-Unis, et à une exportation considérable. Les premières *Mines d'exploitation* des mines sont demeurées jusqu'à présent inexplorées, et dirigées sans habileté, sans plan, et sans économie. Cependant on en retire le produit annuel à plus de 2,000,000 de livres, ce qui, à 4 cents la livre, donne une valeur de 120,000 dollars. Le nombre des mineurs occupés en exploitation est de 163, dans lequelles sont employés plus de 1,100 hommes. Le plomb est transporté à Ste. Genevieve et à Herculaneum, où on l'embarque pour la Nouvelle-Orléans et pour les ports de l'Atlantique.

DIVISIONS CIVILES ET POPULATION.

Comtés.	Blancs.	Autres que libres.	Esclaves.	Total.
Ste. Genevieve	2,907	27	651	3,585
Madison	1,972	6	171	2,149
Jefferson	1,230	6	204	1,443
Washington	2,603	9	393	3,005
Pike	1,271	2	474	1,747
Howard	11,349	53	3,166	14,568
Cooper	3,561	14	1,203	4,778
Cap Girardeau	2,256	14	335	2,605
Wahington	2,102	16	805	2,923
St. Louis	9,911	392	1,218	11,521
St. Charles	3,273	13	483	3,769
Franklin	1,459	4	210	1,673
Nouvelle-Madrid	2,078	6	290	2,379
Lawyer	1,287	23	427	1,737
	55,503	576	10,222	66,324

Les établissements actuels sont principalement placés sur les rives du Mississipi et du Missouri. La plus grande partie des habitants sont venus du Tennessee, du Kentucky, du New-York et de la Nouvelle-Angleterre, et leur émigration dans cet état va dans que de 5 ou 6 ans. Les habitants primitifs étaient Français et Espagnols. Il n'est resté qu'un petit nombre des derniers, mais les premiers forment une partie importante de la population, bien plusieurs milliers seulement la langue française ait presque la seule en usage.

VILLES PRINCIPALES.

St. Louis, sur le Mississipi, à 18 milles, par terre, au-dessous de l'embouchure du Missouri. Cette ville est admirablement située pour le commerce, près de la jonction de trois grandes rivières, le *Missouri*, le *Mississipi* l'*Illinois*.

Herculaneum est sur le Mississipi, à 30 milles au-dessous de St. Louis.

Ste. Genevieve est sur la même rivière, à 44 milles au-dessous de St. Louis.

St. Charles, sur le Missouri, à 25 milles ouest-ouest de St. Louis.

Le Cap Girardeau, sur le Mississipi, à 60 milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio.

La Nouvelle-Madrid, sur le Mississipi, à 63 milles au-dessous de l'embouchure de l'Ohio.

Jefferson, sur la rive septentrionale du Missouri, près de l'embouchure de la rivière Osage, a été récemment désigné comme siége du gouvernement.

Franklin, dans l'établissement de Boon's Lick, à 75 milles environ au-dessus de Jefferson, est une ville du intante.

RELIGION.

La religion dominante est le *Méthodisme*. Les Français en général sont *Catholiques romains*. Les *Anabaptistes* y sont en grand nombre, ainsi que les *Presbytériens* et les *Episcopaux*.

ÉDUCATION, ROUTES, CANAUX, TERRES DE L'ÉTAT.

Par l'acte de congrès qui admettait cet état dans l'union, une 36e partie de chaque commune a été réservée pour l'entretien d'écoles publiques, et une commune semblable pour l'institution d'un collége. 3 par c. du produit net de la vente des terres de l'état, ont également été affectés à l'établissement de routes et de canaux pour l'avantage général. Comme condition de son admission l'état a décidé qu'aucune terre de l'état ne sera soumise à l'impôt avec aucune priorité, aussi long-temps qu'elle appartiendra aux États-Unis, et pendant cinq ans à dater de la jour de la vente; que les terres données comme gratifications militaires ne seront point soumises à l'impôt, si elles continuent d'être possédées par les émolumens ou leurs héritiers, pendant une espace de trois ans, à dater du jour de la donation. Il est également arrêté que la rivière Mississipi et toutes les eaux navigables qui s'y rendent, seront considérées comme grandes routes communes, et libres pour tous les jours de leur entrance au propre de la part des citoyens des États-Unis, et qu'enfin dans aucun cas les propriétaires non-résidents ne pourront être plus imposés que ceux qui résident dans l'état.

COMMERCE.

Les principaux objets d'exportation sont le plomb et les fourrures. Des navires considérables font commerce au commerce de fourrures qui se fait avec les Indiens, en remontant le Missouri et le Mississipi. St. Louis est le marché de ce commerce. Des bateaux établissent des communications entre St. Louis et la Nouvelle-Orléans.

GOUVERNEMENT.

La constitution actuelle de Missouri fut adoptée par une convention réunie à St. Louis, le 12 juin 1820. Les pouvoirs du gouvernement sont distincts. Le pouvoir législatif est exercé par une assemblée générale, composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Ceux-ci sont élus par les divers comtés en nombre proportionné à leur population, et occupent pendant deux ans leurs fonctions. Les sénateurs n'en par les districts, pour quatre ans, sont renouvelés chaque année par quart. Le pouvoir exécutif réside dans un gouverneur élu par le peuple pour l'espace de quatre ans. Tous les bills adoptés par l'assemblée législative pour prendre force qu'à les sanctionne par sa signature. S'il n'approuve pas, il doit renvoyer le bill à la chambre qui l'a proposé, avec ses objections; après quoi l'assemblée de tous les membres de chaque chambre peut reconsidérer la convention en bill. Le pouvoir judiciaire est confié à une cour suprême, à un chancelier, à des tribunaux d'arrondissement et autres tribunaux inférieurs que la législature peut en besoin créer et établir. Les juges des cours inférieures par la constitution, sont nommés par le gouverneur et le sénat; ils exercent leurs fonctions tant que leur conduite est irréprochable, et reçoivent des émolumens qui ne pourront être diminués et qui ne doivent pas être au-dessous de 2,000 dollars par an.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Les Français, conquête un droit la découverte du Mississipi, furent les premiers aventuriers qui parurent sur le territoire compris dans les limites actuelles de l'état de Missouri. Cependant, après la découverte, plusieurs années se passèrent, avant que la colonie située près de l'embouchure du Mississipi acquit une importance considérable, et qu'il fût fait aucune tentative pour former un établissement au remontant la rivière, seulement jusqu'à la hauteur où elle reçoit celle d'Arkansas. Les premiers planteurs venus du Canada, en Enterré, en général, sur la rive orientale du Mississipi. Avant la traité de paix de 1763, par lequel le Canada fut cédé à la Grande-Bretagne, il n'avait été fait que peu de concessions de terres sur la rive occidentale, et elles avaient pour but, en grande partie, d'y exercer des mines. Les premiers établissements permanents dans la province de Missouri, furent faits, à ce qu'il semble: à Ste. Genevieve et à la Nouvelle-Bourbon, qui furent fondées peu après la paix de 1763. L'autre mission en commerce à entretenir St. Louis, vis-à-vis de l'Ohio. Elle fut fondée par une compagnie de négociants qui s'associèrent sous la ruine de Pierre Laclede, Maxan et compagnie. Ils jugèrent avec beaucoup de sens que s'ils ne point sur lequel devait probablement se concentrer le commerce du Missouri, du Mississipi et des autres grandes rivières de cette contrée. En 1766, la ville reçut de cité espace de la rivière, un nombreux accroît d'habitants qui profitèrent le gouvernement d'Espagne à cette d'angleterre. La France, par le traité de 1762, avait cédé la Louisiane à l'Espagne mais les articles de traité furent tenus secrets pendant quelque temps. Quatre ans se passèrent sans que le gouvernement espagnol fît aucune tentative pour se mettre en possession de la Nouvelle-Orléans. Le gouverneur espagnol, nommé à cet effet en 1766, avec un corps de troupes, fut soutenu par la résistance des habitants, de retourner à la Havane, et les affaires continuèrent à être administrées au nom de ce de France, jusqu'au mois d'août 1767, époque à laquelle le gouverneur espagnol O'Reilly, arriva et prit paisiblement

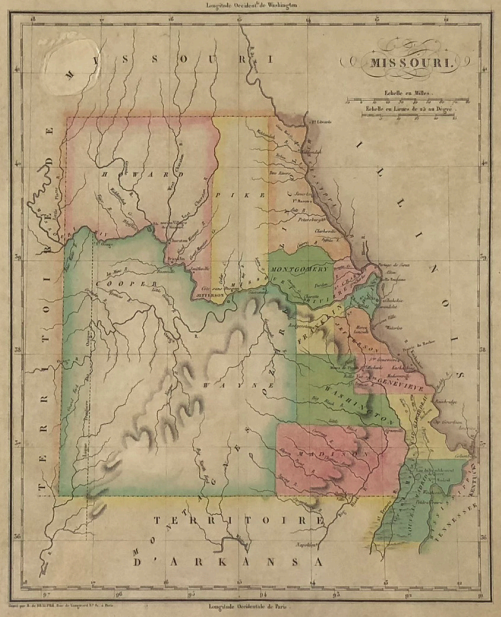

MISSOURI.

prononcée de la colonie. Il choisit sur le champ pour résidence de son commandant douze des chefs les plus distingués de l'opposition. Au d'entre eux furent exécutés sans *plus de délai*, et les autres condamnés à être jetés dans les cachots de Cuba. Cette scène de sang et de cruauté ne disposa pas favorablement les esprits pour le gouvernement espagnol. Ce ne fut qu'en mai 1770 que les Espagnols prirent possession de la Haute-Louisiane. Jusqu'à cette époque les concessions de terres continuèrent à être faites par les autorités françaises. Par tous les actes de concession, le propriétaire s'engageait à défricher une certaine étendue de terrain, et à construire une maison dans l'espace d'un an et un jour, autrement il était déchu de son droit; et il encourait également la déchéance, s'il abandonnait le pays sans avoir obtenu la permission spéciale de disposer de sa propriété.

Le Missouri, de même que le reste de la Louisiane, demeura sous la domination espagnole pendant la guerre de la révolution américaine. En 1780, le commandant anglais de Michillimackinac résolut environ 1,200 Indiens, et avec cette force et 150 soldats anglais, il tenta de s'emparer de St. Louis. Pendant la courte durée du siége, 66 habitants furent tués et 20 faits prisonniers. Heureusement pour eux, le général Clarke, avec des forces considérables, se trouvait sur la rive opposée du Mississipi. Quand il parut à St. Louis avec un fort détachement, les Indiens se hâtèrent de prendre la fuite. Ils prétextèrent qu'ils ne voulaient faire la guerre qu'aux seuls habitants de la Louisiane, et accusèrent les Anglais de mauvaise foi. Enfin, comme les moyens et la jalousie des Indiens étaient éveillés, les Anglais craignirent pour leur sûreté, abandonnèrent mystérieusement leurs alliés, et se retirèrent dans le Canada. Les Indiens alors retournèrent paisiblement chez eux. Il paraît que cette expédition ne fut pas approuvée par le gouvernement anglais, probablement parce qu'elle échoua; et en effet même que les propriétés particulières du commandant fussent saisies pour ne payer les frais. Après cette attaque, les sauvages espagnols commencèrent à fortifier la ville. Elle fut sur le champ palissadée, et on éleva à l'extrémité septentrionale un bastion en pierre et une demi-lune. Le pays qui servait leur long après d'une longue inondation, et les travaux furent interrompus. En 1780 le premier village sur le Missouri, au-dessus de son embouchure, fut fondé et nommé St. Charles. En 1787, la Nouvelle-Madrid, sur le Mississipi, qui avait été précédemment un établissement de chasseurs et de commerçants, reçut la forme d'une ville régulière, sous la direction du général Morgan, de New-Jersey. Par suite de quelques obstacles que le gouvernement espagnol apporta à l'exécution de ce plan, l'établissement languit pendant un temps considérable. En 1788, un d'autres Canadiens au-dessus de l'embouchure de la rivière Osage. Dans la même année, furent commencés sur le petite rivière d'après, à 18 milles environ au-dessus de cet établissement, quelques familles indiennes, dont deux étaient des Shawanese et le reste des Delawares. Cet établissement fut fait sous la protection du gouvernement espagnol qui prit aussi l'affaire des terreins considérables.

Vers la même époque, les établissements du Missouri commencèrent à prendre un aspect plus favorable à la prospérité de la province. Plusieurs des premiers colons de la Louisiane, et particulièrement les Français, avaient, pour leur malheur, négligé l'agriculture, et dirigé presque entièrement leur attention vers la chasse et le commerce avec les Indiens. Ils ne tirèrent de ces sauvages qu'une subsistance incertaine, car ils n'y jamais vu qu'un bien petit nombre des principaux commerçants faire quelques profits considérables. Les plusieurs français entièrement généralement des jardins ; mais quant aux grains, ils n'en récoltaient qu'en très petite quantité. Vers 1794, depuis où ils virent du gibier commencer à en faire usage. Ils furent encouragés par le nouveau, à donner plus d'extension à la culture de leurs terres. Peu de temps après, les émigrants des États-Unis commencèrent à affluer dans cette province, et que population augmentait et agrandissait rapidement. Quelques-uns de ces commerçants, Deux autres contribuèrent à accroître les dangereux qui vinrent des États-Unis pour s'établir entre eux. Durant l'ordonnance de 1787, qui défendait l'esclavage involontaire dans ce qu'on appelait alors le territoire du Nord-ouest, empêcha l'établissement dans ce territoire des personnes qui avaient des esclaves, et en détermina plusieurs à abandonner un sol fertile où ils pouvaient entourer cette espèce de propriété, quelque utile que de mission étrangère. La seconde cause réunit de l'attaque proposée par le gouvernement américain, contre les personnes employées le long du Mississipi. Par le traité de 1763, l'Espagne était assez d'exercer toutes ses positions militaires sur la rive orientale de cette rivière, au-dessus du 31e et la haute Louisiane était la seule barrière qu'elle pût opposer à la descente des Anglais, elle trouva qu'il était d'une haute politique de la peupler de citoyens des États-Unis. On fit donc aux émigrants des offres libérales. On accorda de vastes terreins à tous ceux qui pouvaient former des établissements, on s'engagea d'une d'entre trois que ceux d'enregistrement et d'arpentage, qui étaient peu considérables; et les terres était concédées étaient exemptes du tout impôt. Dès lors la population de la Haute-Louisiane s'accrut avec rapidité, et à l'époque où elle fut cédée aux États-Unis, on a calculé que plus des trois-quarts des habitants étaient des familles venues de la république.

Après que le gouvernement des États-Unis eut pris possession de la Louisiane, le district qui forme aujourd'hui l'état du on sait, fut regardé du reste de territoire et organisé en gouvernement distinct, sous le nom de territoire d'Hérédia. En 1811, le territoire d'Orléans devint un état, et l'année suivante il fut admis dans l'Union. La cession de la province espagnole de Louisiane, s'étendait jusqu'à l'entre-polygone, reçut à la même époque un gouvernement territorial, et fut appelé le Missouri. Pendant la session du congrès de 1818 à 1819, les habitants de ce territoire demandèrent l'autorisation de se donner une constitution provinciale. En conséquence un bill régla la nouvelle division du territoire, et autorisa les habitants de la partie qui constitue l'état actuel, à établir un gouvernement provisoire. Une disposition de ce bill, qui défendait l'esclavage involontaire, fut adoptée par la chambre des représentants, mais rejetée par le sénat; et en conséquence du désaccord des deux chambres, cette mesure échoua. Le bill fut présenté de nouveau pendant la session de 1819 à 1820, et après des débats longs et animés, un conseil d'un acte agrandi au moyen duquel l'esclavage serait interdit dans le Missouri, et définitif dans toute la partie de la Louisiane située par le 36me et plus au-dessus de 36e 30' de latitude nord, excepté ce qui se trouvait compris dans les limites de l'état. Cependant les habitants du Missouri avaient nommé des délégués qui s'étaient réunis en assemblée, et avaient rédigé une constitution provisoire. Lorsque cette constitution fut soumise au congrès en 1820 — 21, une des arrêt d'opposition qui résultait de la législature des trois qui empêchaient les Nègres et les Mulâtres libres de venir dans l'état et de s'y établir. Cet élément constitutif non-persistait qu'à la convention devait de nous les hommes de couleur qui étaient citoyens des États-Unis. La discussion fut absolument nouvelle pendant une grande partie de la session, et il fut enfin décrété, à une faible majorité, que le Missouri serait admis sans la condition fondamentale que l'on s'appuyait par de la chose contenue pour antérieur l'adoption dans les qui contiennent les citoyens des autres états des privilèges accordés la constitution des États-Unis leur donnait des droits. Il fut également décrété que, si la législature du Missouri déclarait une résolution à cette condition fondamentale, par un acte public et solennel ; avant le quatrième lundi de novembre 1821, le président, par sa proclamation, déclarerait l'admission du Missouri à l'Union. Ces mesures furent adoptées. Le 26 juin 1821, la législature du Missouri se soumit à la condition fondamentale, et le 10 août suivant le président fit la proclamation du président, qui déclarait son admission au nombre des états de l'Union fédérale.

GOUVERNEUR.

1820. Alexandre M'Nair.

IMPRIMÉ ET LITHOGRAPHIÉ CH. F. CARON.

KODNER GALLERY Fine Art | 9650 Clayton Road, St. Louis, MO 63124 | 314.993.4477 | info@kodnergallery.com